



Etablissements et services d'éducation et d'hébergement Région wallonne (SCP 319.02)

Services résidentiels, d'accueil de jour et de placement familial pour personnes handicapées, Centres pour adultes en difficulté

PRIME DE FIN D'ANNEE 2018

La prime de fin d'année se compose de deux parties :

- une partie fixe : € 491,91 ;
- une partie variable: 2,5 % du salaire brut de base d'octobre 2018 x 12.

Conditions d'octroi :

PERIODE DE REFERENCE :

- 1 janvier au 30 septembre inclus.

AU PRORATA :

- Pour les travailleurs à temps partiel ;
- Pour les travailleurs entrés en service ou ayant quitté au cours de la période de référence.

MODE DE CALCUL DES PRIMES AU PRORATA :

- 1 mois d'occupation au cours de la période de référence = 1/9 de la prime ;
- En service avant le 13^{ème} jour du mois = le mois compte complètement.

SONT EXCLUS :

- En cas de licenciement pour faute grave ;

Date de paiement:

- Dans le courant du mois de décembre ;
- Ou le mois de sortie.

